

Edito

Déjà 1 an !!

Depuis un an nous vous représentons au Conseil municipal. Pour fêter cet évènement, nous avons créé le blog des Elus MCS. Vous pouvez nous retrouver sur www.elusmcs.over-blog.fr.

Ce blog est le vôtre. Nous serons plus réactifs, plus près de l'actualité mésangéenne et de la COMPA. Vous pourrez nous faire part de vos remarques, de vos propositions.

BUDGET

Monsieur le Maire ne cesse depuis 1 an de dresser un état catastrophique des finances de la ville. Il s'agit en fait d'une politique de communication et d'une tentative de faire porter certaines décisions jugées difficiles par la précédente équipe.

Ainsi par le bulletin municipal, Monsieur le Maire a annoncé ne pas exclure d'augmenter les impôts locaux, alors même que le budget n'était pas approuvé. La manœuvre est grossière, son objectif est évident. Il justifie cette fiscalité accrue par les difficultés budgétaires. **Oser une augmentation de la pression fiscale de 9% au moment où les familles sont frappées de plein fouet par la crise, est irresponsable.**

Une pause fiscale et un soutien communal aux familles notamment celles qui sont en grande difficultés auraient été raisonnable. Cela aurait du se traduire par une action forte et par un soutien au pouvoir d'achat. Nous relevons aussi plusieurs paradoxes et contradictions dans ces orientations budgétaires.

Monsieur le Maire énonçait à son programme électoral vouloir créer un comité des fêtes, proposer des rencontres de quartiers, rien n'est programmé dans ce sens au budget.

Qu'en est-il également de la commission d'écoute et de dialogue promise lors de la campagne électorale ?

Quelles sont les mesures incitatives à l'usage des énergies nouvelles et renouvelables également inscrites au programme ?

Pour conclure, nous souhaitons également que le rôle des élus de l'opposition soit respecté et que le débat démocratique se déroule dans une ambiance de transparence.

Les élus MCS

Heureusement qu'on est venu !!!

Lors de la séance du Conseil du 26 mars, le vote des tarifs communaux a donné lieu à une jolie pagaille ! Imprécisions, incohérences, erreurs... tout y était pour ne pas s'y retrouver... et les élus ne s'y sont pas retrouvés : le texte a purement et simplement été retiré. Il sera représenté ultérieurement ... après un brin de toilette... on espère.

On aurait pu rater ça !!!

Décryptage de la séance du conseil municipal

Pourquoi avons-nous voté NON ?

Lors du dernier Conseil municipal, nous avons été amenés à nous prononcer sur le budget primitif 2009. Malgré des explications laborieuses et difficilement compréhensibles (du moins pour nous), nous n'avons pas eu l'impression que le budget qui nous était présenté était un projet pour l'avenir.

Nous attendions des mesures d'économies dans le fonctionnement de la commune, telle que : des réductions de coûts partout où c'était possible, une recherche d'économies d'énergie dans les bâtiments municipaux, un lancement de travaux nécessaires par les entreprises locales pour réduire la consommation.

Or, l'endettement de la commune est l'alibi récurrent de cette absence de projet. Il ne suffit pas de comparer des communes en fonction des strates de population, il faut bien évidemment prendre en compte les apports pour la population présente et surtout pour celle à venir. C'est exact que si l'endettement est important aujourd'hui, il n'en est pas moins vrai que les investissements réalisés ne seront pas à renouveler pour les années à venir. On ne refait pas chaque année une école, un périscolaire, un restaurant scolaire, une bibliothèque, un complexe culturel et sportif, Tout cela va durer de nombreuses années.

Aujourd'hui, nous avons une commune tournée vers l'avenir, prête pour de nouveaux défis car nous sommes au maximum des emprunts. Chaque fois que nous remboursons une échéance nous nous enrichissons sauf à contracter de nouveaux prêts.

Toute la communication de la majorité depuis son élection a été de faire croire qu'il fallait augmenter les impôts. Au contraire, nous pensons qu'il faut une politique basée sur des projets pluriannuels pour une vision à moyen et long terme. Ce mode de gestion permettrait de dégager des économies notables, utilisées pour mieux investir. Nous sommes en attente et ne voyons rien. Nous entendons simplement : *on n'a pas d'argent ! on n'a pas d'argent !* **Le fait de n'avoir pas d'argent n'empêche pas d'avoir des idées.**

La seule innovation de la majorité est l'augmentation des taux d'imposition, qui s'ajoutent à l'augmentation de l'Etat et à la **suppression de l'exonération de taxe d'habitation durant les 2 premières années.** C'est cela les idées du maire et de plus en pleine période de crise !

Si le projet avait été le désendettement de la commune nous aurions pu revoir notre position, mais malheureusement nous avons un budget bâclé, dénué de toutes ambitions sociales, environnementales, économiques, territoriales et solidaires. Un budget géré au jour le jour, sans anticipation.

Vos Questions Nos Réponses

Que devient la maison Perrot du Verney ? Le feuilleton continue.... La maison est toujours en vente (rappelons que nous avions soi disant un acheteur d'accord sur le prix demandé fin 2008), et pour cause, pas un conseil municipal sans que la surface du terrain vendu ne soit modifiée....les acheteurs peuvent être inquiets !

A-t-on remédié à la dangerosité des anciens vestiaires du pont Cornouaille ?

Petit rappel : dès le début du mandat de la majorité, il nous avait été présenté le projet de nouveau vestiaire dit « de la Sébilière », comme prioritaire et urgentissime du fait de la dangerosité du local électrique de l'ancienne construction. Force est de constater que l'urgence n'était pas dû aux risques encourus par la population puisque le local électrique demeure dans l'ancien vestiaire.....et le nouveau est déjà construit. On nous aurait menti ?

Economie d'énergie ?

Désormais le parking de l'école Tanvet et la rue de la Rigaudière sont éclairés et c'est très bien. Mais pourquoi éclairer toute la nuit un parking et un bout de rue ou personne ne vient après 18 h ? En ces temps de crise et d'économies, un éclairage partiel ou limité aux heures de passage suffirait. M. le maire, il serait bon que nos impôts ne servent pas à illuminer parking et rues désertes !

Les séances du conseil municipal sont publiques.

Vous avez le droit d'y assister.

La date du prochain conseil municipal ne nous a pas encore été communiquée.

Consultez régulièrement notre blog pour avoir la date et l'ordre du jour.

www.elusmcs.over-blog.fr

Directeur de la publication : Françoise Marais
Edité par Espace repro - 37, rue du Pré Gauchet
44000 NANTES - 02 51 720 720
Dépôt légal : avril 2009
N° ISSN : en cours

Infos Générales

Le Presbytère.

Concernant le presbytère, Monsieur le Maire a comme projet sa transformation en logements « Haut de gamme » pour des aînés autonomes par l'intermédiaire d'un **bail à réhabilitation**.

Qu'est-ce qu'un **bail à réhabilitation** ?

► **Le bail à réhabilitation permet de remettre en état des immeubles privés souvent anciens et laissés vacants et de les louer, à usage d'habitation, à des personnes défavorisées.**

Il s'applique exclusivement à l'habitation et exclu les commerces, bureaux et activités, ainsi que les résidences de tourisme et les résidences secondaires.

► Les conditions du bail

Le bailleur (1) doit conclure le bail avec des collectivités locales ou des organismes sociaux et le preneur doit signer une convention avec le Préfet. Le bail est conclu pour une durée minimale de douze ans. Cette durée ne peut se prolonger par tacite reconduction. Dans ce cas, un avenant au bail initial est nécessaire.

► Les obligations du preneur

Vis-à-vis du bailleur, le preneur (2) est tenu de réaliser les travaux d'amélioration prévus dans le bail et les travaux d'entretien courant et de réparation de l'immeuble. Il doit également payer le prix du bail s'il en a été convenu ainsi. Vis-à-vis de l'Etat, il doit conclure avec le préfet une convention dont la durée est identique à celle du bail à réhabilitation et louer l'immeuble aux personnes dont les revenus n'excèdent pas les plafonds de ressources. Vis-à-vis des locataires, il doit passer des contrats de location conformes aux textes officiels applicables aux logements conventionnés.

► Le cadre juridique des travaux

Les travaux sont fixés dans le contrat de bail à réhabilitation. Ils sont décrits et estimés au moyen de devis descriptifs et de plans précisant les normes et caractéristiques techniques, le genre et la qualité des matériaux. Ces pièces sont signées par les parties et annexées au bail. Le contrat de bail à réhabilitation confère au preneur le droit d'effectuer l'ensemble des formalités administratives éventuellement nécessaires à l'exécution des travaux (demande de permis de construire, déclaration préalable de travaux, obtention du certificat de conformité). Le délai d'exécution des travaux est déterminé dans le bail. Ce délai est, en général, assez court, compte tenu des engagements du preneur dans le cadre de la convention passée avec l'Etat.

► Que se passe-t-il en fin de bail ?

En fin de bail, les améliorations bénéficient au bailleur sans indemnisation. Six mois avant la date d'expiration du bail, le bailleur peut proposer aux occupants un contrat de location prenant effet à cette date. À défaut, le preneur est tenu, au plus tard trois mois avant l'expiration du bail, d'offrir aux occupants un logement correspondant à leurs besoins et à leurs possibilités.

(1) personne qui cède un bien à bail (2) personne qui prend le bien

Pour plus d'informations rendez-vous sur notre blog.

Nous rencontrer

Nos permanences :
Les 1^{ers} et 3^{èmes} samedis de chaque mois ou sur rendez-vous.
De 10h00 à 12h00

Nos coordonnées

Les élus MCS
Salle Jacques Prévert (anciennement St Paul) - rue de la Chapellainerie
44522 MESANGER
Tél : 02.51.14.18.45 - e-mail : elus.mcs@orange.fr - www.elusmcs.over-blog.fr